

Direction Régionale des Affaires Culturelles  
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

**Aix-En-Provence**  
**Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**



*Cathédrale d'Aix-en-Provence : le baptistère - cliché V.W.*

## **RAPPORT DE PRESENTATION**

suivi technique:  
Direction Régionale des Affaires Culturelles  
de Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Service Régional de l'Architecture et des Espaces Protégés  
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Bouches-du-Rhône  
Métropole Aix-Marseille-Provence  
Commune d'Aix-en-Provence

## **MODIFICATION N°1**



## Modification n°1 du PSMV d'Aix-en-Provence

### Partie 1 : Diagnostic

Note de présentation .....	p.2
Protections actuelles - Document graphique .....	p.3
Protections actuelles - Fiche d'inventaire du PSMV.....	p.4
Protections actuelles - Arrêté du 6 juillet 1988 'inscription de l'ancien Couvent des Prêcheurs .....	p.5
Indication de la chronologie Historique de l'ancien Couvent des Prêcheurs .....	p.6 à p.10
Appréciation de l'état sanitaire et biomécanique d'arbres de l'ancien Couvent des Prêcheurs .....	p.11

### Partie 2 : Orientations

Grands objectifs de protection et de Mise en Valeur du PSMV d'Aix-en-Provence.....	p.12
--	------

Partie 3 : Principes d'aménagement .....	p.13 à p.16
--	-------------

## PARTIE 1 - DIAGNOSTIC

## NOTE DE PRESENTATION

Le couvent des Prêcheurs, site majeur des dominicains, a vu dans ses murs, Jeanne de Provence, le « bon » roi René, le parlement de Provence puis des établissements d'enseignement. En 2018, à l'occasion du projet d'aménagement du couvent en musée, de nombreuses recherches et investigations avaient permis d'enrichir les connaissances sur cet ensemble Patrimonial. Le projet est aujourd'hui supplanté par le projet d'installation du tribunal judiciaire.

Le couvent est fondé en **1218 du vivant de Saint-Dominique**. Construit au XIIIe siècle, le site subit un incendie puis un tremblement de terre qui altèrent ses murs un siècle à peine après sa construction. Le site reçoit depuis sa destruction partielle des interventions multiples qui témoignent du goût de chaque campagne de reconstruction ou de décoration. **Le cloître est rebâti à la fin du XVIe siècle, le chantier se poursuit pendant toute la durée du XVIIe siècle**. Une campagne de travaux intervient à la **fin du XVIIIe siècle lors de l'installation du Parlement de Provence**. Les constructions font l'objet de transformations importantes lors de **l'installation du collège de jeunes filles dans les dernières années du XIXe siècle**; les usages multiples ont fortement modifié le site.

Depuis l'établissement du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur d'Aix en Provence de 2012, le site à fait l'objet des études suivantes:

- Etude Préalable du Couvent des Prêcheurs menée par l'équipe de **Bruno Jouve**, Architecte du Patrimoine assisté de Damien Mercier, Architecte du Patrimoine, et Claire Delhumeau, restauratrice de décors peints.
- Etude Historique de **Inès Castaldo**, une analyse historique et documentaire complète sur l'église et couvent des Prêcheurs d'Aix en Provence.
- Couvent des Prêcheurs, Couvent des Prêcheurs de la révolution à nos jours de **N.Banel**.
- Des investigations d'archéologie du bâti ont été menées par le service d'Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence sous la direction de **Nuria Nin** à l'occasion des travaux sur l'église de la Madeleine et des fouilles archéologiques pendant les travaux de la Place des Prêcheurs.
- Des fouilles préventives ont été menées sur le couvent, elles identifient les vestiges du Rempart dans les cours est.

Des recherches complémentaires ont été menées in situ lors des études d'avant-projet du musée Jacqueline et Pablo Picasso, en complément des recherches récentes citées. Elles ont mis en évidence les transformations importantes qu'a subi l'ancien Couvent des Prêcheurs depuis l'installation des établissements scolaires qui se sont succédés sur le site.

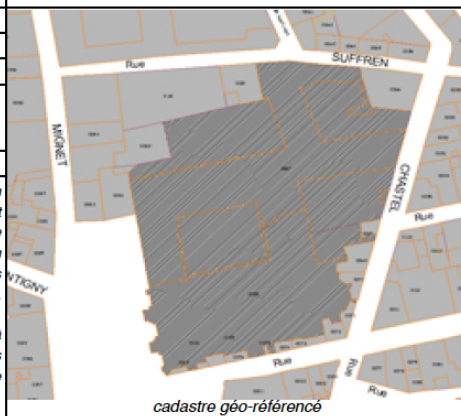
Ces recherches ont mis en évidence que les niveaux de protection des cours Est, Nord Est et Nord ne tiennent pas compte des transformations des XIXe et XXe siècle et identifient certains édifices disgracieux qui mériteraient une prescription de démolition.



# PROTECTIONS ACTUELLES

## Fiche d'inventaire du PSMV

REF: IA13003986 COM: Aix-en-Provence ADRS: Prêcheurs (place des) 26, 28, 30	RÉDACTEUR: Ferrari-Heurtebise Gwenaëlle DATE: 10/03/2009 SECTEUR URBAIN: Bellegarde ZONE: Lambert3 DPRO(date de protection):	ETUD: inventaire topographique DOSS: dossier avec sous-dossier CADA: AD0067 ; AD0080 Orientation: PPRO(précision sur les parties protégées):
PROT:		
DESCRIPTION		
TYPOLOGIE:	N° d'LOT(Saunier-Taupin): 129	DESC(descriptif) NON UTILISE
PARTIES CONSTITUANTES: hôtel		
PARTI DE PLAN:		PARTI D'ELEVATION EXTERIEURE:
VAISSEAUX ET ETAGES:		
REMPLI:		PARTIES DEPLACEES:
TYPE DE COUVERTURE:		
GROS OEUVRE(matériaux):		
ESCALIER(emplacement forme et structure de l'escalier):		
VOUEMENT(type du couvremnt):		
REMA(éléments remarquables):		
TECH(technique du décor):		
ETAT DE CONSERVATION:		
OBS(observation): Collège situé contre l'église de la Madeleine, ouvert sur la place des Prêcheurs et occupant la quasi totalité de l'ilot. La façade du collège reçoit une modénature avec chaîne d'angle, bandeaux filants, encadrement de baies. La 2ème travée de droite est accentuée par des pilastres sur toute la hauteur du bâtiment, encadrant au rez-de-chaussée, l'entrée à double vantaux. L'intérieur n'a pu être visité ; il conserverait d'anciens éléments du couvent. L'église de la Madeleine est édifiée au 17ème siècle par Vallon mais sa façade inachevée date du 19ème et reçoit un placage monumental de Revoil. L'église appartient au style grec et affecte la forme d'une croix latine. Elle se compose de trois nefs dont les deux latérales sont arrêtées par un transept et s'achève par un chevet semi-circulaire. Des éléments médiévaux sont remployés dans le chœur : murs gouttereaux, collatéraux, contreforts. Ancien couvent des frères Prêcheurs et son église, constituent un ensemble architectural et urbain de qualité ; l'église de la madeleine est classée et les vestiges du couvent sont inscrits au titre des Monuments Historiques.		



REG: Prov

ADRS: 26, 28, 30 Prêcheurs	CADA: AD0067 ; AD0080	NOMS: Bellegarde	DATE: 10/03/2009	LIEU (quartier): Bellegarde	édifice visité ou non: oui	URBA: URBANISME	ARCHI: ARCHITECTURE	REF: IA13 3986	fichier PSMV	W&A
DENO: public	privé	STAT: TICO	orientation: N/S	silhouette	ens. Compo / isolé / lotissement / récompo.	fiche urba. photos		plan de principe		
OCC: public		privé	STAT: TICO	orientation: N/S	silhouette	fiche urba. photos		plan de principe		
socle: inst / cult / com / act / log / park / vide / copro		étages: inst / cult / com / act / log / park / vide / prop		E/O		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
ESCALIER PRINCIPAL: pierre / bois / tomettes / métal / autre		Dans/horsOeuvre: Cageouverte/entre2murs		Suspendu/mur/échiffre: Jour/plein / droit / à gauche / retour / vis / rampes/Rampe/ complexe / symétrique / ferCheval/ en U		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
ESCALIER secondaire: pierre / bois / tomettes / métal / autre		Dans/horsOeuvre: Cageouverte/entre2murs		Suspendu/mur/échiffre: Jour/plein / droit / à gauche / retour / vis / rampes/Rampe/ complexe / symétrique / ferCheval/ en U		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
VOUEMENT: appareillées/enduites / travéesBois		INFRA/CAVE		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
ESPACES LIBRES: Puits de lumière / Cour intérieure		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
DESCRIPTION: Collège situé entre l'église de la Madeleine, ouvert sur la place des Prêcheurs et occupant la quasi totalité de l'ilot. La façade du collège est travaillée et reçoit une modénature avec chaîne d'angle, bandeaux filants, encadrement de baies. La 2ème travée de droite est accentuée par des pilastres sur toute la hauteur du bâtiment, encadrant au rez-de-chaussée, l'entrée à double vantaux. L'intérieur n'a pu être visité. L'intérieur conserverait d'anciens éléments du couvent. L'église de la Madeleine est édifiée au 17ème siècle par Vallon, la façade date du 19ème. Des éléments médiévaux sont remployés dans le chœur : murs gouttereaux, collatéraux, contreforts. Ancien couvent des frères Prêcheurs et son église, constituent un ensemble architectural et urbain de qualité ; l'église de la madeleine est classée et les vestiges du couvent sont inscrits au titre des Monuments Historiques.		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
MILLESIME OU MONOGRAMME: Vallon, la façade date du 19ème. Des éléments médiévaux sont remployés dans le chœur : murs gouttereaux, collatéraux, contreforts. Ancien couvent des frères Prêcheurs et son église, constituent un ensemble architectural et urbain de qualité ; l'église de la madeleine est classée et les vestiges du couvent sont inscrits au titre des Monuments Historiques.		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
ELEMENTS REMARQUABLES EXTERIEURS: élévations		ELEMENTS REMARQUABLES INTERIEURS: Sont remployés dans le chœur : murs gouttereaux, collatéraux, contreforts. La façade inachevée, reçoit un placage monumental de Revoil.		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
ETAT: 4 (3) 1 0		NOTE RELATIVE A LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR: Ancien couvent des Frères Prêcheurs et son église, constituent un ensemble architectural et urbain de qualité. L'église de la Madeleine est classée et les vestiges du couvent sont inscrits au titre des Monuments Historiques.		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
LOG: nb origine		NOTE RELATIVE AUX PRESCRIPTIONS PSMV: Ensemble à conserver et à restaurer, en grande partie protégé par la législation sur les Monuments Historiques. Jardin, cours et murs de clôture à conserver.		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		
nb actuel		asc: loc. pub. loc. vélos		TOIT. EXT. forme		TOIT. EXT. forme		plan de principe		

REF: IA13003986 COM: Aix-en-Provence ADRS: Prêcheurs (place des) 26, 28, 30	RÉDACTEUR: Ferrari-Heurtebise Gwenaëlle DATE: 10/03/2009 SECTEUR URBAIN: Bellegarde ZONE: Lambert3 DPRO(date de protection):	ETUD: inventaire topographique DOSS: dossier avec sous-dossier CADA: AD0067 ; AD0080 Orientation: PPRO(précision sur les parties protégées):
PROT:		
TITRE COURANT: couvent des prêcheurs actuellement collège des prêcheurs		
AFFECTATION DE L'EDIFICE		SITUATION DANS LA VILLE
DENO: couvent ; collège	OCCUP:	cadastre géo-référencé
PDEN(précisions dénomination):	STAT:	
GENR:	TYPE URBAIN	
VOCA(vocabulaire):	en angle de rue ; sur une place	
APPL:		
HISTORIQUE		
SCLE(datation des principales campagnes de construction): 13e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle	COMMENTAIRE HISTORIQUE: "Sur l'emplacement de l'ancien couvent des Prêcheurs (dominicains) installé dès 1274, Laurent Vallon a édifié l'église de la Madeleine (1691-1703). Mais la façade restée inachevée, reçoit un placage monumental de Revoil, en 1855-1860. A l'extérieur sud et au chevet de l'église, des éléments remployés dans le chantier de Vallon sont visibles: collatéraux, contreforts, murs gouttereaux.	
SCLD(datation des campagnes secondaires):	En 1984 fut mis au jour lors d'une surveillance archéologique à l'occasion de travaux de restauration, une série de caveaux modernes (essentiellement des XVIIe et XVIIIe siècles) et dans la nef latérale gauche."	
DATE(datation en année):		
JUSTIFICATION:		
AUTR(Auteur de l'oeuvre) maître d'oeuvre:		
PERS(personnes liées à l'histoire de l'oeuvre, commanditaire, famille illustre ayant vécu...):		
ARCHEO:		
REF PATRIARCHE: 13003988		
BIBLIOGRAPHIE:		

REG: Provence-Alpes-Côte d'Azur	DPT: 13	
REF: IA13003986 COM: Aix-en-Provence ADRS: Prêcheurs (place des) 26, 28, 30	RÉDACTEUR: Ferrari-Heurtebise Gwenaëlle DATE: 10/03/2009 SECTEUR URBAIN: Bellegarde ZONE: Lambert3 DPRO(date de protection):	ETUD: inventaire topographique DOSS: dossier avec sous-dossier CADA: AD0067 ; AD0080 Orientation: PPRO(précision sur les parties protégées):
PROT:		
AJOUTS INESTHETIQUES		
OBSERVATION/SALUBRITE		
PRESCRIPTIONS PSMV		
ensemble à conserver et à restaurer, en grande partie protégé par la législation sur les Monuments Historiques ; jardin, cours et murs de clôture à conserver.		
SUIVI TRANSFORMATION/RESTAURATION		
MISE A JOUR		
10/03/2009		

# PROTECTIONS ACTUELLES

## Arrêté du 6 juillet 1988 d'inscription de l'ancien Couvent des Prêcheurs



PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### ARRETE

Modifiant l'arrêté du 6 juillet 1988 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancien couvent des Prêcheurs d'Aix-en-Provence (Bouches du Rhône)

Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
 Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,  
 Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'arrêté en date du 6 juillet 1988 portant inscription titre de monument historique des vestiges de l'ancien couvent des Prêcheurs situé à Aix -en- Provence (Bouches-du-Rhône)

Considérant la nécessité de préciser l'étendue de l'inscription mentionnée dans cet arrêté,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles,

### ARRETE

**ARTICLE 1er** – L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté susvisé est complété par :

Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes de l'ancien couvent des Prêcheurs telles que délimitées sur le plan joint :

- Le cloître en totalité avec ses galeries et son préau,
- les façades et toitures de l'aile Nord et de l'aile Est,
- Le rez de chaussée voûté et les caves de l'ancien réfectoire situé dans l'aile Nord,
- Le rez de chaussée voûté de l'ancienne cuisine,
- Le rez de chaussée voûté de l'aile Est, incluant les parties annexes de l'église des Prêcheurs
- L'escalier d'honneur en pierre et sa cage,
- Le corps d'entrée du couvent vers la place des Prêcheurs, en totalité.

situé 28 et 30, place des Prêcheurs à AIX EN PROVENCE (13) et figurant au cadastre section AD sur la parcelle n° 67 d'une contenance de 4 530 m<sup>2</sup> et parcelle 80, d'une contenance de 2 242 m<sup>2</sup>, appartenant à la commune d'AIX EN PROVENCE, n° de SIRET 211300017 depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

.../...

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au service de la publicité foncière de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

**ARTICLE 3** - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Marseille, le 19 OCT. 2015

Le Préfet de région,

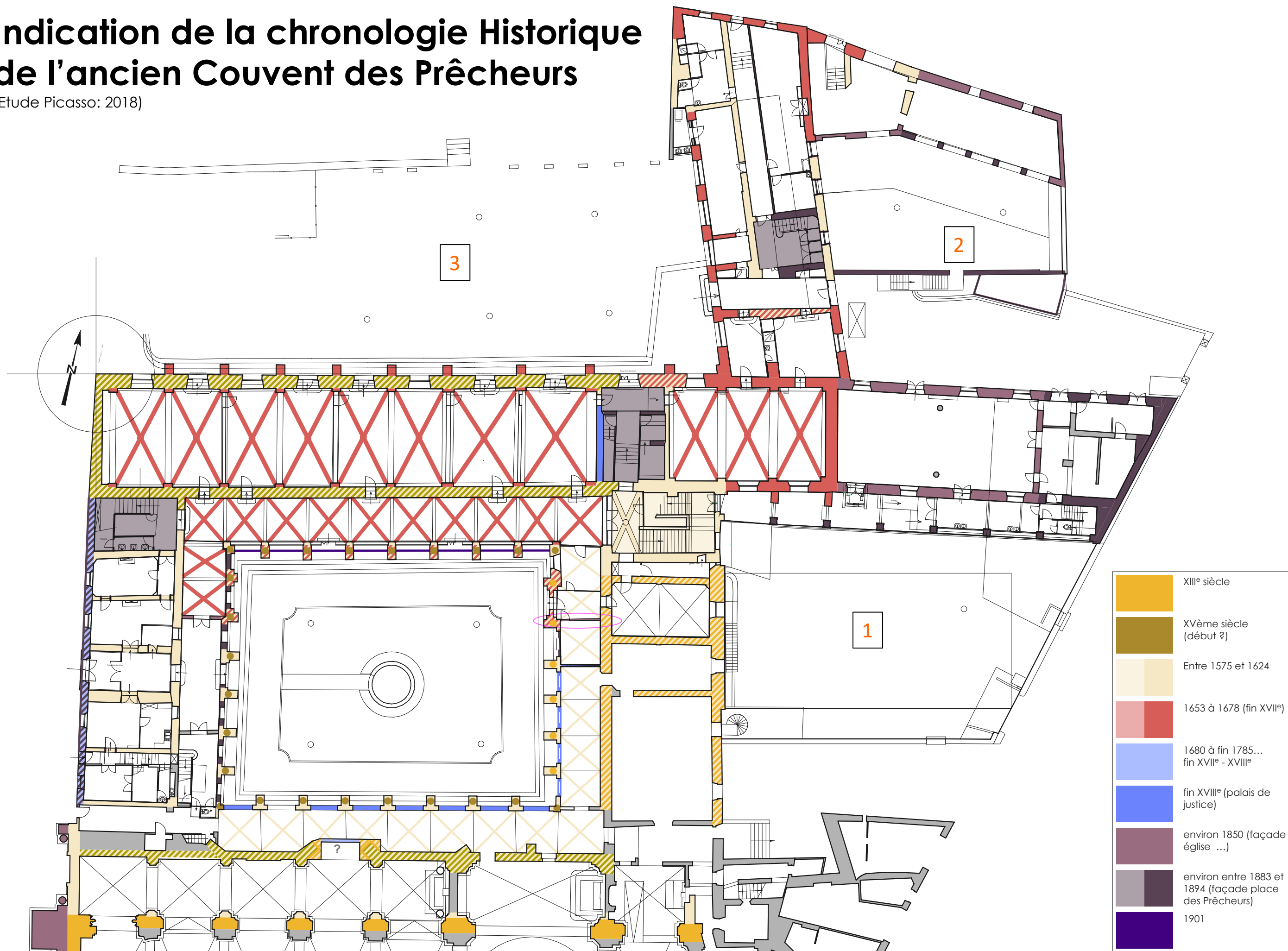
Stéphane BOUILLON

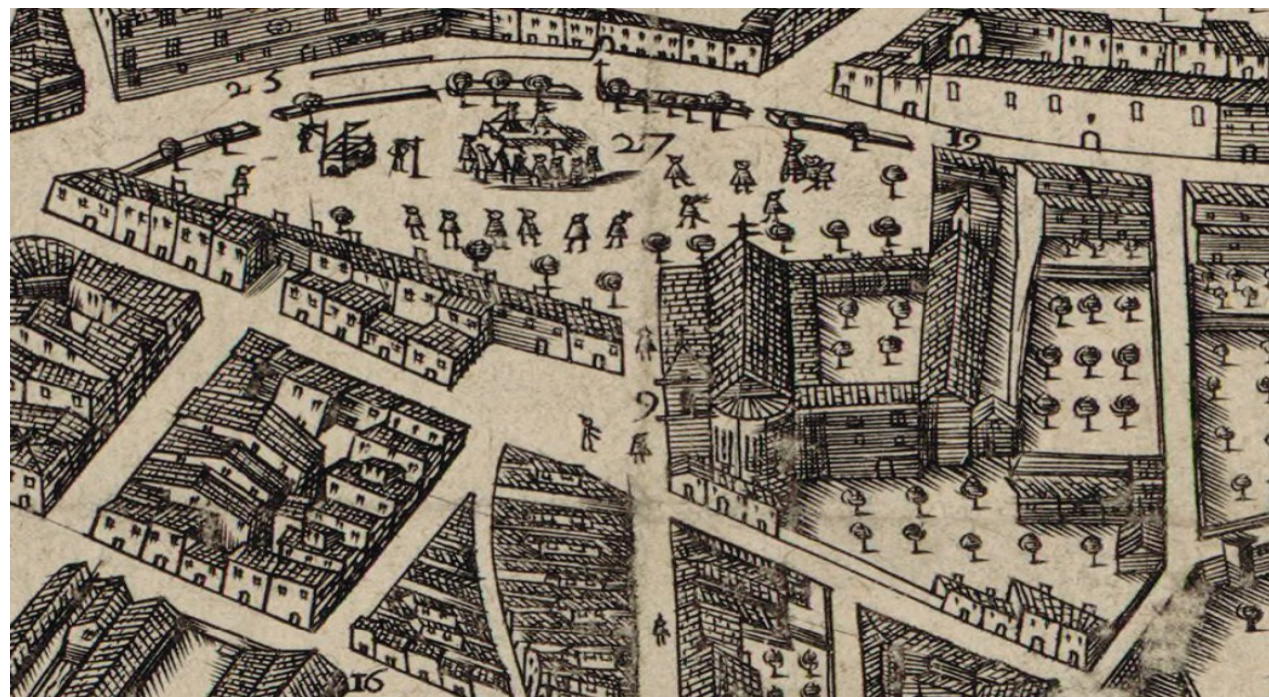
Ancien couvent des prêcheurs (cad. AD 80) : inscription au titre des Monuments Historiques par arrêté du 24 octobre 1988 modifié le 19 octobre 2015



# Indication de la chronologie Historique de l'ancien Couvent des Prêcheurs

(Etude Picasso: 2018)



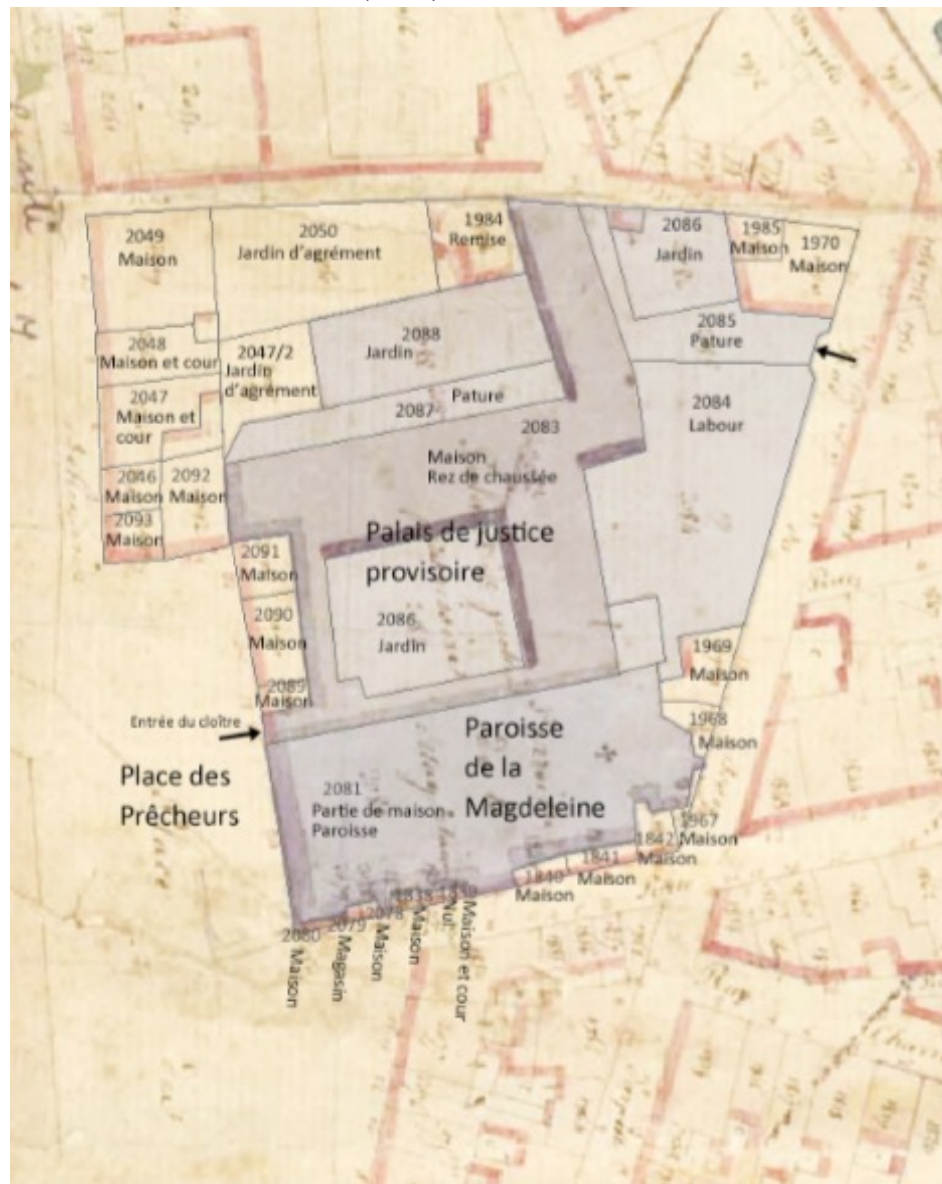


A-1590- JACOBUS MARETZ-BNF. (détail)



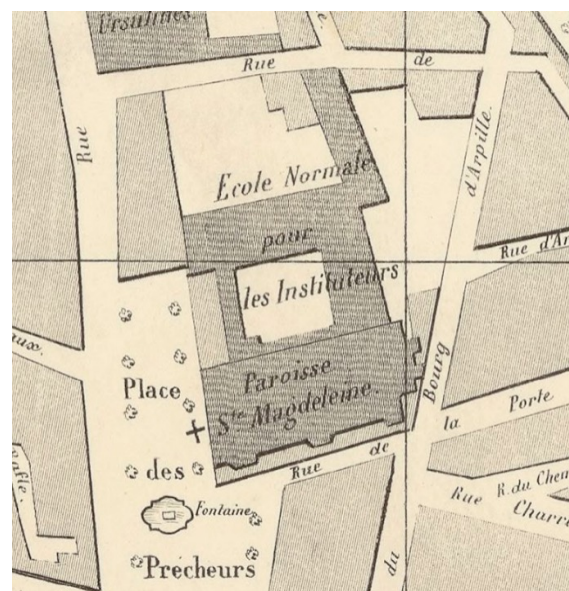
Extrait du *Plan général de l'ancien Palais de justice à Aix sur lequel est tracée la partie des Batiments demandés pour l'Ecole Normale et celle restant disponible (rez de chaussée)* dressé par l'inspecteur des bâtiments civils du 2<sup>nd</sup> arrondissement, à Aix, le 20 juillet 1833, ABDRM, 4 N 193.

La configuration du bâti est tout à fait la même que celle donnée par le plan cadastral napoléonien. On note que l'entrée vers l'école est prévue par l'entrée au cloître, juste au nord de l'église. Le site dispose toujours de l'entrée vers le jardin Est, rue Chastel. L'école normale d'instituteurs doit être uniquement tournée vers le cloître de l'ancien couvent des Dominicains.



Extrait du plan cadastral napoléonien, 1828, section Ville L5, sur lequel sont reportées les indications données par l'état de section. En bleu, les parcelles anciennement au couvent des Prêcheurs. Les flèches indiquent les accès.

B-1828- extrait cadastre Napoléonien. Notes N.Banel  
ensemble des parcelles du couvent reportées en gris sur le plan.



C-1848- Plan Alpheran. BNF (détail)

## Eléments historiques Plans Anciens

Après l'incendie qui détruit une bonne partie du couvent originel, l'ensemble conventuel fut rebâti. Les plans de 1590 et le cadastre Napoléonien montrent clairement l'implantation des bâtiments de l'ancien Couvent des Frères Prêcheurs.

Les usages des différents espaces libres sont identifiés:

- Les actuelles cours (1) Est et Nord-Est (2) sont utilisées en labour, pâture et jardin (potager?) au cadastre Napoléonien. Elles restent libres jusqu'en 1848.
- La cour nord (3) est utilisée en jardin et pâture en 1828 lors de l'établissement du cadastre Napoléonien.
- Le jardin du cloître (4) reste conservé, Il est utilisé en cour d'école au plan de 1833.

Direction Archéologie et Muséum de la ville d'Aix-en-Provence

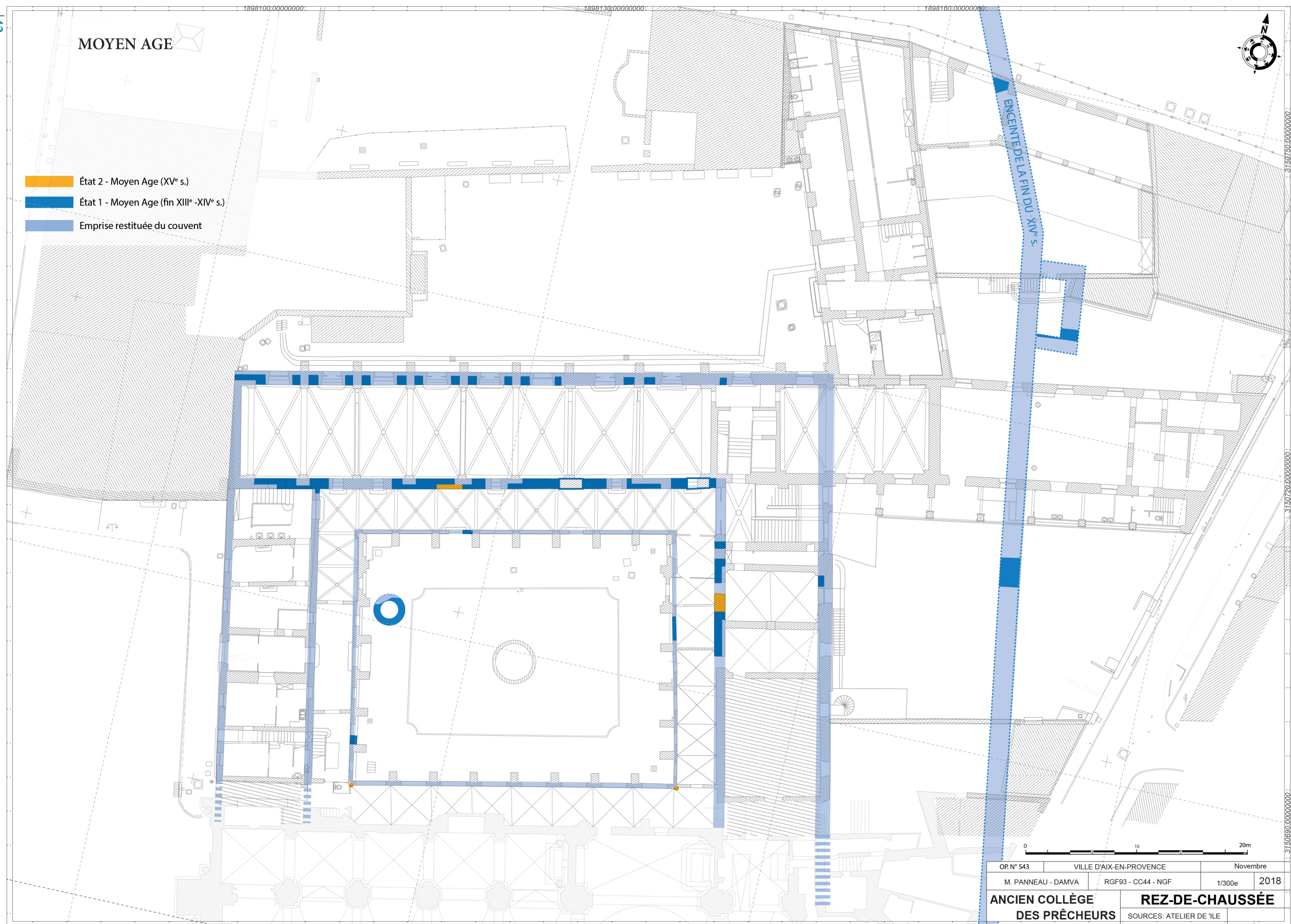


Fig. 18 : Couvent des frères Prêcheurs. Plan de l'état médiéval (fin XIIIe-XIVe s.) et des premières modifications (XVe s.-début XVIe s.) (S. Claude, DAO M. Panneau)

## Éléments historiques

### Plans Anciens

Il semble que les Prêcheurs quittent le couvent en 1790, le Palais de Justice occupe ensuite une partie des bâtiments pour laisser ensuite place à des établissements scolaires.

Le XIXe siècle voit s'installer:

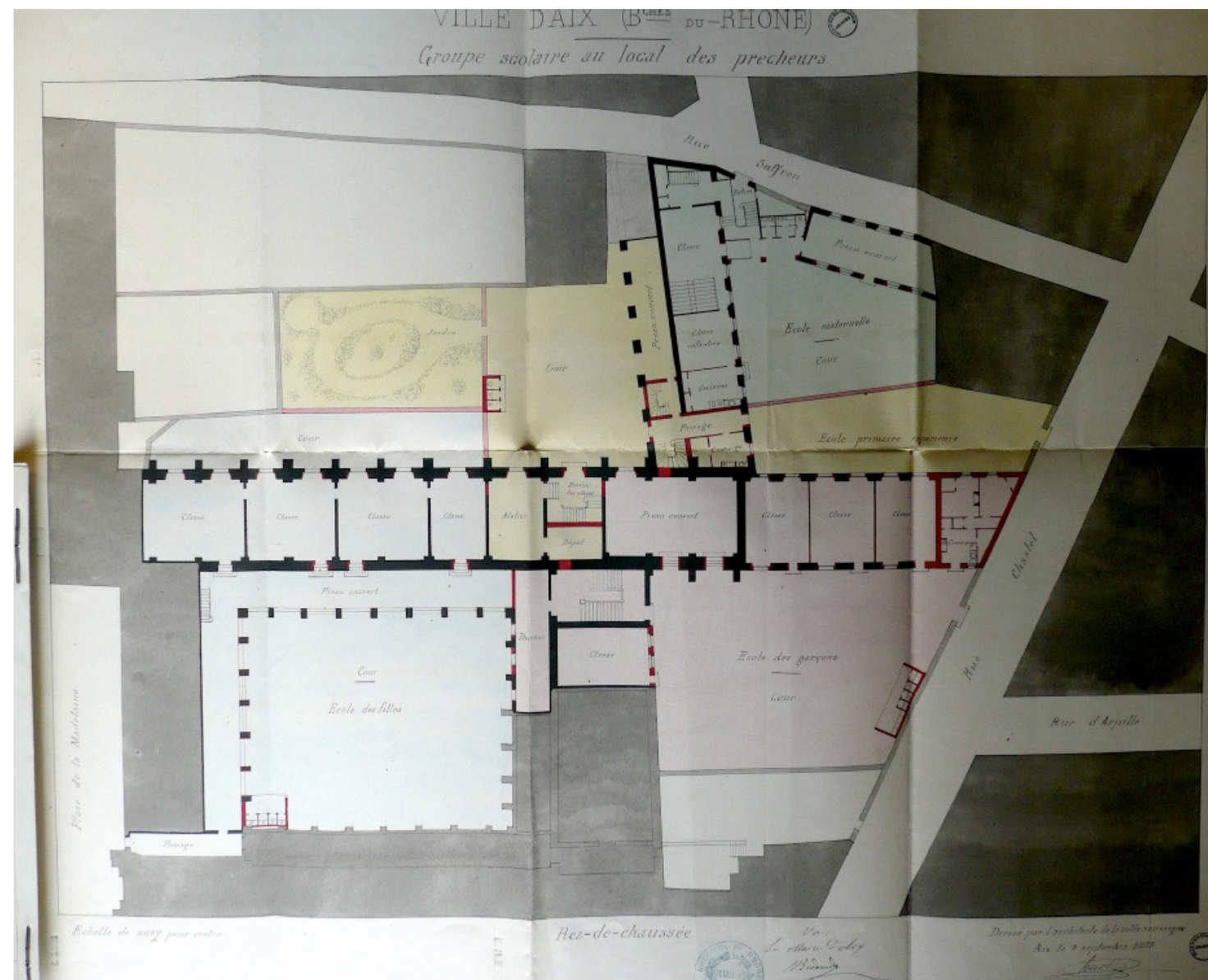
- l'école normale et le conservatoire de musique en 1837
- des écoles primaires vers 1840
- des salles d'asile/école maternelle en 1875

Ces usages entraînent des aménagements des jardins en cour d'école. D'importants nivellements sont nécessaires pour transformer les jardins en pente en cours planes.

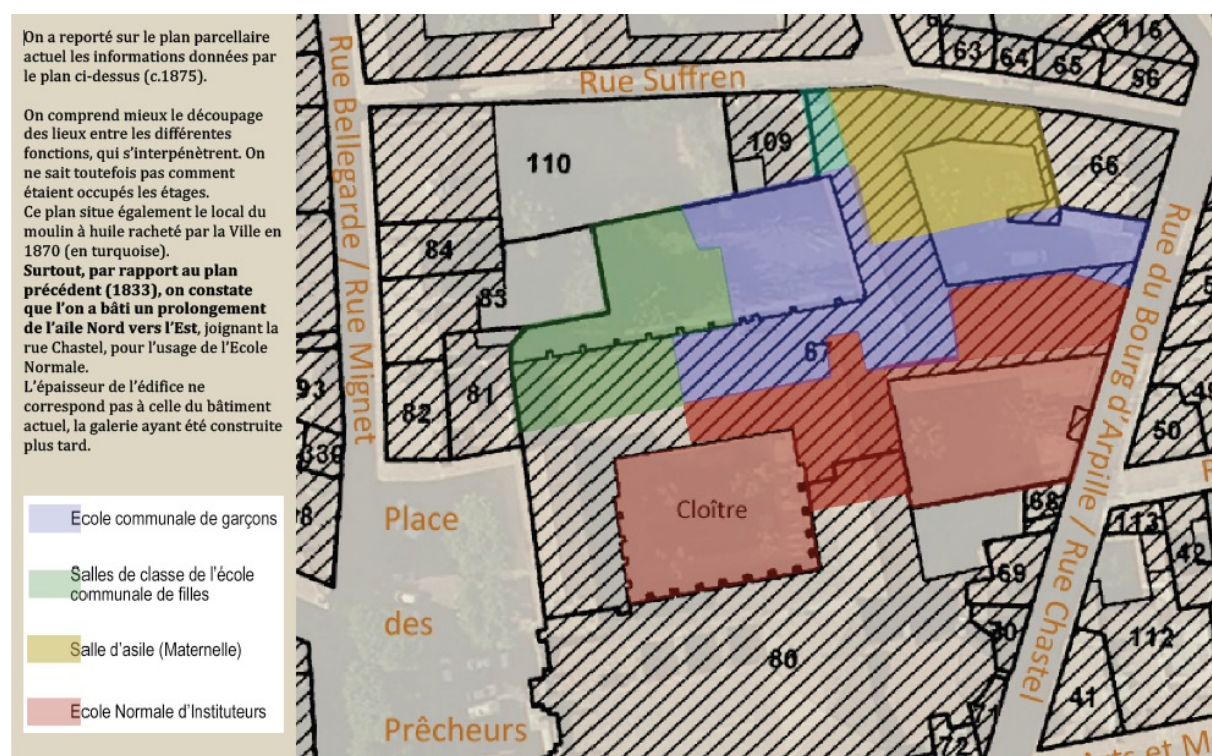
• La cour nord reste un jardin d'agrément au plan de 1883.

La cour Nord/Est présente deux niveaux, avec un mur de soutènement d'un étage environ pour rattraper la différence de niveau entre la rue de Suffren et le niveau zéro de l'ancien Noviciat du couvent.

• L'ensemble de l'ancien Couvent des Frères Prêcheurs est à nouveau réuni lors de l'aménagement du Collège de jeunes filles en 1894.



1883- N. Banel p.325-326



1875- N. Banel p.321

Plan de l'école communale laïque de garçons

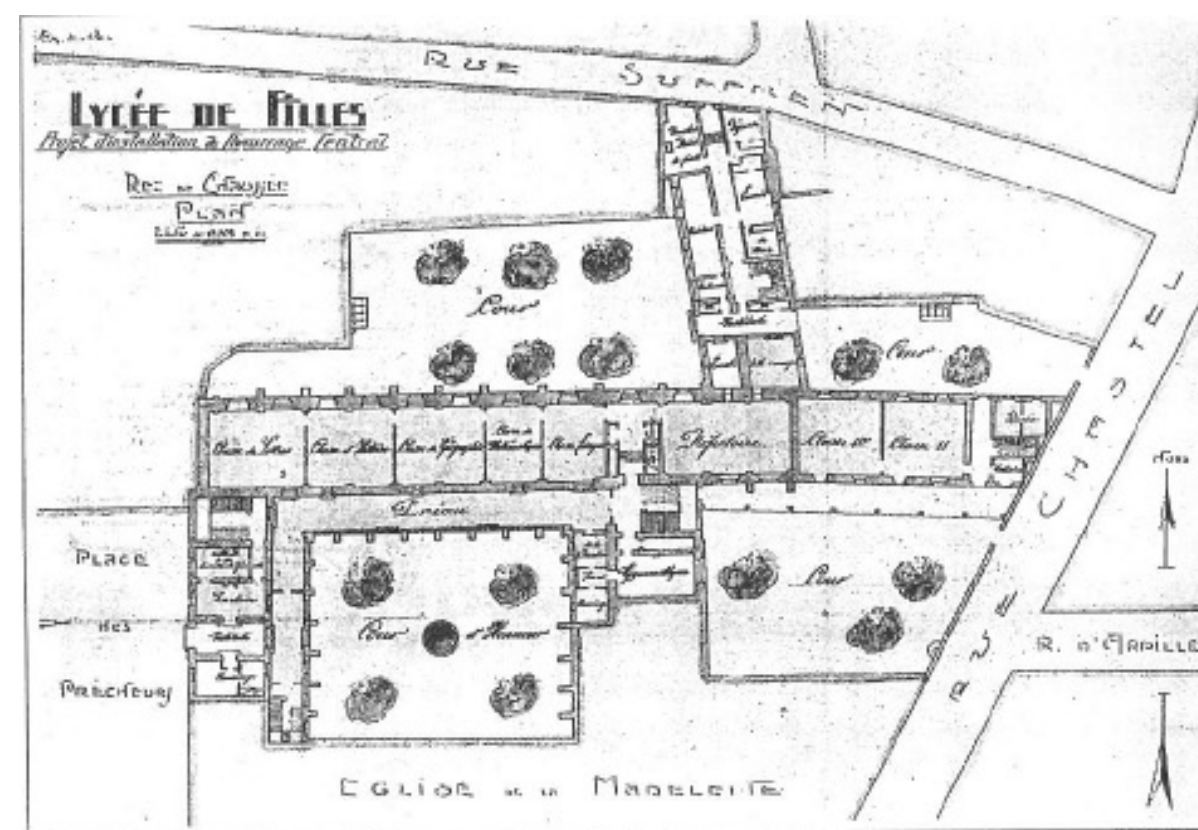


Fig. 17 : Plan du rez-de-chaussée du lycée de jeunes filles, octobre 1929 (ADBDR III° 2/40)

# Les trois cours et jardin du cloître concernées par les modifications du PSMV

Les trois cours Nord, Nord/Est et Est du collège de jeunes filles sont aménagées sur les jardins de l'ancien Couvent des Prêcheurs et au delà à l'est de l'ancien rempart démoli jusqu'à l'actuelle rue Chastel.

Les plans de 1894 montrent les trois cours. Elles sont nivelées ou remblayées progressivement lors de l'installation des établissements scolaires.

Les platanes sont plantés dans les cours du collège lors de ces campagnes de travaux.

Les trois cours reçoivent un traitement asphalté qui nuit à la mise en valeur des façades protégées Monuments Historiques, des édicules sont bâtis à usage d'abris ou de sanitaires dans les cours d'école.

- La cour Est (1) est très probablement remblayée lors de l'installation de l'école normale d'instituteurs en 1840 comme en témoignent les allèges des baies du petit réfectoire largement rehaussées. Elle est constituée d'une partie en pleine terre entre la façade est de l'ancien cloître et les anciens remparts, et d'une partie remblayée jusqu'à la rue Chastel, à l'emplacement des anciens fossés hors les murs.

- La cour Nord/Est (2) constitue l'ancienne cour de l'école maternelle installée avant 1875. Elle a nécessité un mur de soutènement pour rattraper la différence de niveau. Les baies de l'ancien noviciat des prêcheurs sont modifiées par la réhausse de l'ancienne cour de l'école maternelle. Le soutènement sud est implanté sur l'ancien parcellaire.

- La cour Nord est nivelée (3) pour permettre son usage en cour de récréation après avoir été aménagée en jardin d'agrément. Des portes-fenêtres d'accès à la cour sont créés lors des aménagements des établissements scolaires.

- Jardin du cloître (4) les arbres ont été abattus pour réaménager le jardin autour d'un bassin circulaire central.



Cour nord/est, vue du soutènement Cliché Camebat



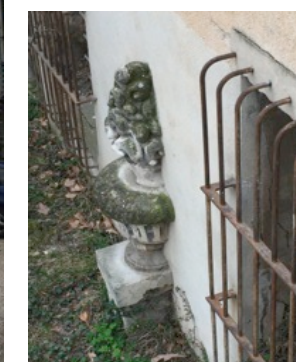
Cour nord/est, vue de la cour haute, Cliché Camebat



Cour nord, Cliché Camebat



Cour est, Cliché W&A



Cour est, vestige de l'ancien jardin des frères Prêcheurs, Cliché W&A



Jardin du Cloître, Cliché W&A

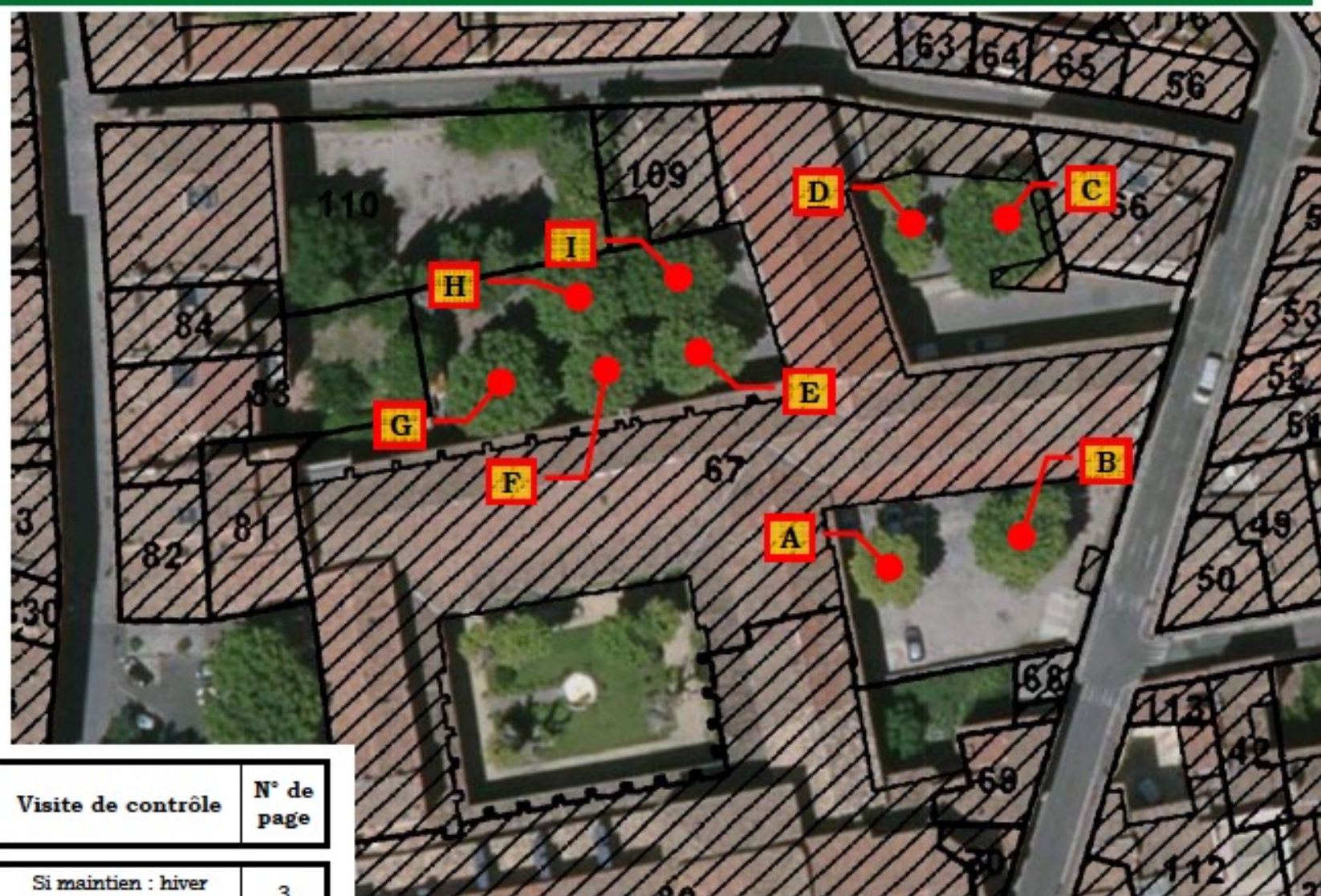


## Plan de situation des arbres

Les arbres ont été positionnés à l'estime sur la prise de vue aérienne ci-jointe. Cette dernière ayant en superposition le plan cadastral.

## Commentaire général et synthèse :

De nombreux arbres de ce site expriment des fragilités structurelles résultant d'une incapacité de ces arbres à contrôler la progression des microorganismes dégradant les tissus. Cette incapacité est induite par un état de contrainte physiologique marqué résultant d'une rupture d'apport hydrique suite à l'abandon de l'usage des bâtiments. L'impact de cet état de stress hydrique, même transitoire, est fonction des capacités physiologiques des arbres mais n'est pas sans conséquences. De même l'impact des travaux sera redoutable pour ces arbres à un horizon éloigné.



Numéro de l'arbre	Essence	Probabilité de rupture	Préconisations autres que la visite de contrôle	Visite de contrôle	N° de page
A	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Suppression ramifications mortes (nvx 6)	Si maintien : hiver 2018-2019	3
B	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	5	Abattage	Sans objet	4
C	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	5	Abattage meilleurs délais	Sans objet	5
D	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	6	Abattage plus brefs délais	Sans objet	6
E	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Sans objet	Si maintien : hiver 2018-2019	7
F	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Sans objet	Si maintien : hiver 2018-2019	8
G	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Sans objet	Si maintien : hiver 2018-2019	9
H	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Sans objet	Si maintien : hiver 2018-2019	10
I	Platane commun <i>Platanus x acerifolia</i>	4	Sans objet	Si maintien : hiver 2018-2019	11

Il faut noter que vu leur état, une accentuation de leur dégradation, une diffusion des lésions tissulaires est possible, bien que n'étant pas attendue, avant le terme exprimé de la visite de contrôle, à la vue de nos constats. Une accentuation incitera le gestionnaire à anticiper cette visite de contrôle.

Les arbres E à I présentent des lésions racinaires très préoccupantes, résultant des mutilations qui ont été infligées à la partie hypogée de ces arbres lors des travaux de réfection de revêtement, et ce, bien que datant de plusieurs décennies. Une excavation permettant une évaluation étayée.

A noter que la présence de ce feuillage dense aura limité les possibilités d'observations des ramifications pouvant ainsi entourer d'un flou cette étude.

## PARTIE 2 - ORIENTATIONS

# Grands objectifs de protections et de Mise en Valeur du PSMV d'Aix-en-Provence

Extrait du rapport de présentation

Chapitre 5/exposé des motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations  
paragraphe 3/Exposé des motifs des règles:

« Un des objectifs du P.S.M.V. consiste à **encadrer les interventions sur le patrimoine architectural et à rendre lisible le patrimoine « caché »**...

### 3.1.1 encadrer les interventions sur le patrimoine architectural et rendre lisible le patrimoine caché

**Objectif retenus:**

- « • **Restituer la lisibilité des compositions de façade sur l'espace public ;**
- **Conserver et rendre lisible les éléments patrimoniaux intérieurs ;**
- **Assurer la compatibilité des matériaux employés avec les matériaux traditionnels, les structures et l'écriture architecturale des édifices ;...**
- **Permettre un apport ponctuel d'une architecture contemporaine**

...

Le P.S.M.V. à travers les prescriptions des documents graphiques, identifie la valeur patrimoniale de chaque bâtiment et notamment les édifices « à conserver ».

L'étude a identifié les édifices majeurs d'Aix-en-Provence. Ces immeubles sont à conserver en raison de leur valeur intrinsèque, leur qualité architecturale et leur position urbaine. Il s'agit pour la plupart d'hôtels particuliers, institutions religieuses, édifices civils, etc. Ils sont identifiés aux documents graphiques comme immeubles ou parties d'immeuble ou éléments portés « à conserver » dont la démolition, l'enlèvement ou l'altération sont interdits et dont la modification est soumise à des conditions spéciales.

Leur valeur patrimoniale nécessite leur conservation et un cadre d'intervention spécifique en vue de leur restauration. »

« **Afin de permettre un apport ponctuel d'une architecture contemporaine de qualité**, certaines emprises foncières sans valeur patrimoniale, sont identifiées sur les documents graphiques comme « immeubles ou parties d'immeuble pouvant être maintenus, améliorés ou remplacés ». Cette minorité d'immeubles peut recevoir une opération de rénovation (démolition puis reconstruction) et constituer des opportunités en matière d'architecture contemporaine. »

« Un travail de terrain a été réalisé afin de visiter les immeubles et d'établir des **fiches d'information et de prescriptions** par immeuble. Cette enquête a ainsi permis d'identifier les **prescriptions adaptées à chaque immeuble et figurées sur le document graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**. Cette enquête a ainsi permis d'identifier les **prescriptions adaptées à chaque immeuble et figurées sur le document graphique du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur**. Différentes légendes graphiques sont distinguées (cf. Règlement – Chapitre 1 Dispositions générales – Article 3 Classification des immeubles), elles définissent la valeur des édifices et espaces libres, et précisent les prescriptions de conservation, d'amélioration, de modification ou de démolition au regard des objectifs généraux. »...

### 3.2 Permettre la conservation des « fonctions essentielles et traditionnelles qui concourent à la renommée et à l'image » du centre ancien

...

Afin de préserver et conforter la mixité des fonctions (équipements, services, activités culturelles), le P.S.M.V. principalement à travers les articles relatifs à l'occupation du sol et à la forme architecturale du règlement (articles US1, US2, US11) et les documents graphiques vise à :

**Favoriser l'adaptation de l'usage au bâti dans le respect des distributions intérieures et permettre l'installation d'équipements en réhabilitation ;**  
**Intégrer les besoins d'extension des équipements existants, en particulier des équipements scolaires ;**  
**Compléter les équipements du centre ancien au regard des besoins identifiés en matière de loisirs....**

...

**Afin d'intégrer les besoins d'extension des équipements existants, en particulier des équipements scolaires**, les documents graphiques assurent l'évolution des principaux équipements publics en identifiant des possibilités d'extension. Les possibilités d'extension ont été étudiées sur certains équipements occupant des emprises foncières conséquentes : le collège Mignet, les Thermes, ou encore l'Ecole Campra. Les équipements implantés dans des ensembles protégés au titre des Monuments Historiques devront s'adapter aux dispositions réglementaires qui les concernent. »

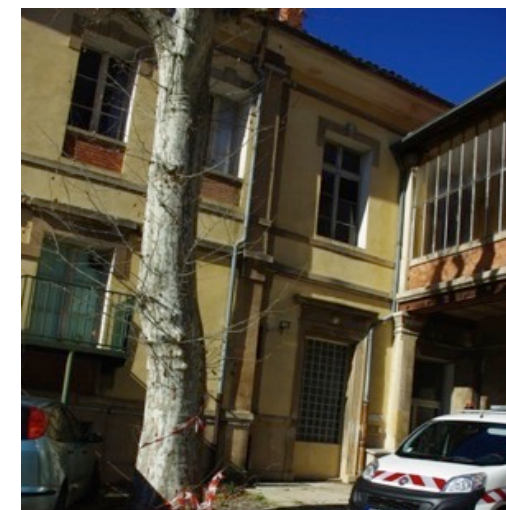
Les éléments présentés sur les planches précédentes ont apporté un complément à la fiche d'inventaire de l'ancien Couvent des Frères Prêcheurs. Ces éléments permettent de reconsidérer la légende graphique des trois cours Est, Nord/Est et Nord afin de coller aux grands objectifs du PSMV. Les modifications étudiées permettront des interventions mesurées sur cet ensemble bâti pour l'aménagement d'un équipement majeur de la ville d'Aix-en-Provence à usage public.



## PARTIE 3 : PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Vues de la façade est de l'aile est du cloître, clichés W&amp;A



- La cour est implantée sur un ancien jardin du couvent. Elle est nivelée ou remblayée lors de l'installation des établissements scolaires.
- La façade de l'aile Est du cloître, inscrite MH, abrite la sacristie, le petit réfectoire et la chapelle haute du collège; elle est visible sur tous les plans depuis 1575. Elle a été recomposée lors du remblaiement de la cour.
- La façade Nord de la cour est constituée d'une galerie, édifée à la fin du XIXème siècle. Cette aile reçoit des hachures noires fines et larges alternées dans le PSMV.
- Le rapport phytosanitaire des arbres de 2018 préconisait l'abattage de l'arbre B. Une restitution d'un jardin à l'emplacement de celui de l'ancien couvent des prêcheurs peut être envisagée. La partie entre rempart et mur de clôture peut recevoir un petit bâti en remplacement des édicules en jaune qui seraient démolis.

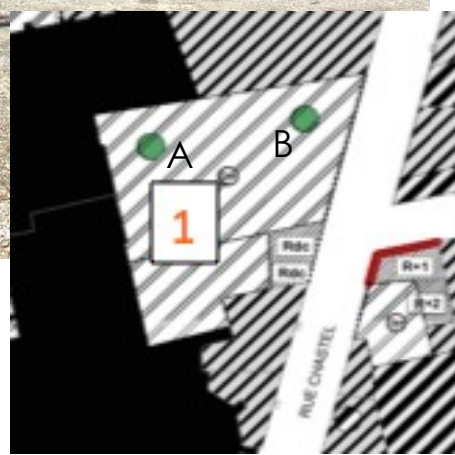
> La cour Est reçoit des hachures fines et doubles de couleur noire avec une indication Dm; Dominante minérale au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Les arbres sont identifiés.

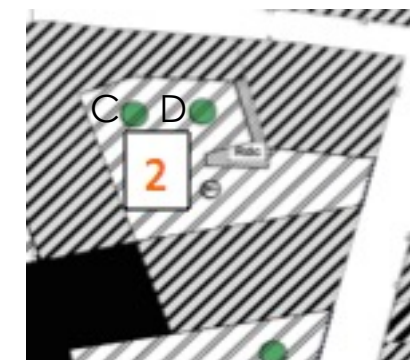
> L'objectif est la mise en valeur des façades MH et protégées au titre du PSMV. Cette cour ne présente pas de caractéristiques patrimoniales évidentes. Cet espace permet une requalification en surface. De possibles aménagements en infrastructure peuvent être envisagés.

> La classification de cette cour au document graphique du PSMV doit permettre un traitement de la surface en dialogue avec les façades de l'église de la Madeleine, de l'ancien couvent et de la galerie du lycée. Les éléments disgracieux tels que les escaliers de secours ou édicules doivent être inscrits en jaune (à démolir) au document graphique. Une construction peut être envisagée entre le rempart et la clôture dans le prolongement des dépendances au sud.

> L'arbre A pourrait être conservé et complété par un alignement d'arbres de hautes tiges en pleine terre, coté ouest de l'ancienne fortification.

Il est proposé de replanter deux arbres dans la petite cour adjacente à l'église des prêcheurs afin de compléter la restitution du jardin des prêcheurs. L'essence choisie devra être à moindre développement afin de préserver le monument historique.





- La cour est implantée sur un ancien jardin du couvent. L'espace libre est divisé en deux cours séparées par un soutènement d'un niveau lors de l'installation des établissements scolaires.
- Un édicule disgracieux est adossé au mur.
- Le nivellement des cours en 1894 a nécessité une modification des accès.
- La façade Est du noviciat datée de 1653 (étude Castaldo V2, Page 272, prix faits p275), reste dans des dispositions proches de celles de la fin du XVIIe siècle, pour sa partie Sud.

Elle est très largement modifiée au Nord, les percements sont modifiés à la suite du remblaiement de la cour de l'école maternelle.

Cette aile reçoit des hachures noires fines et larges alternées dans le PSMV.

- La façade Nord de l'aile Est est prolongée progressivement au XIXe siècle. Cette aile reçoit des hachures noires fines et larges alternées dans le PSMV.
- Le rapport phytosanitaire des arbres de 2018 préconise l'abattage des arbres C et D dans les meilleurs délais.



> La cour Nord Est reçoit des hachures fines et doubles de couleur noire avec une indication Dm; Dominante minérale au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Les arbres sont identifiés.

> L'objectif est la mise en valeur des façades protégées au titre du PSMV. Cette cour ne présente pas de caractéristique patrimoniale évidente. Cet espace nécessite une requalification en surface. De possibles aménagements en infrastructure peuvent être envisagés sur la partie remblayée au nord de la différence de niveau.

> La classification de cette cour au document graphique du PSMV doit permettre un traitement en dialogue avec les façades de l'ancien noviciat du Couvent des Prêcheurs de l'aile Est du lycée. Les éléments disgracieux tels que les escaliers de secours ou édicules doivent être inscrits en jaune (à démolir) au document graphique.

> Il est proposé de replanter deux arbres dans des fosses après avoir abattu les arbres malades.



Vues de la façade nord de l'aile nord, côté grand réfectoire, clichés W&amp;A

Projet 1894- I. Castaldo étude 2015.



- La cour est implantée sur un ancien jardin du couvent. Elle est nivelée lors de l'installation des établissements scolaires, les platanes sont plantés à cette occasion.
  - La façade de l'ancien Couvent des Frères Prêcheurs, inscrite MH, est modifiée lors de la campagne de travaux de 1894.
    - réfection de la rive de toit
    - allèges des grandes baies de l'ancien réfectoire déposées
    - les contreforts sont contemporains du voûtement du grand réfectoire.
    - les éléments de décor; entablements avec fausse clef, appuis de fenêtre ou encadrements saillants en rez de chaussée, bandeaux filants sont réalisés en ciment prompt.
- La façade de l'ancien noviciat reste dans sa composition du XVIIe siècle, avec des éléments de décor rajoutés au XIXe siècle comme sur la façade de l'aile nord de l'ancien Couvent.

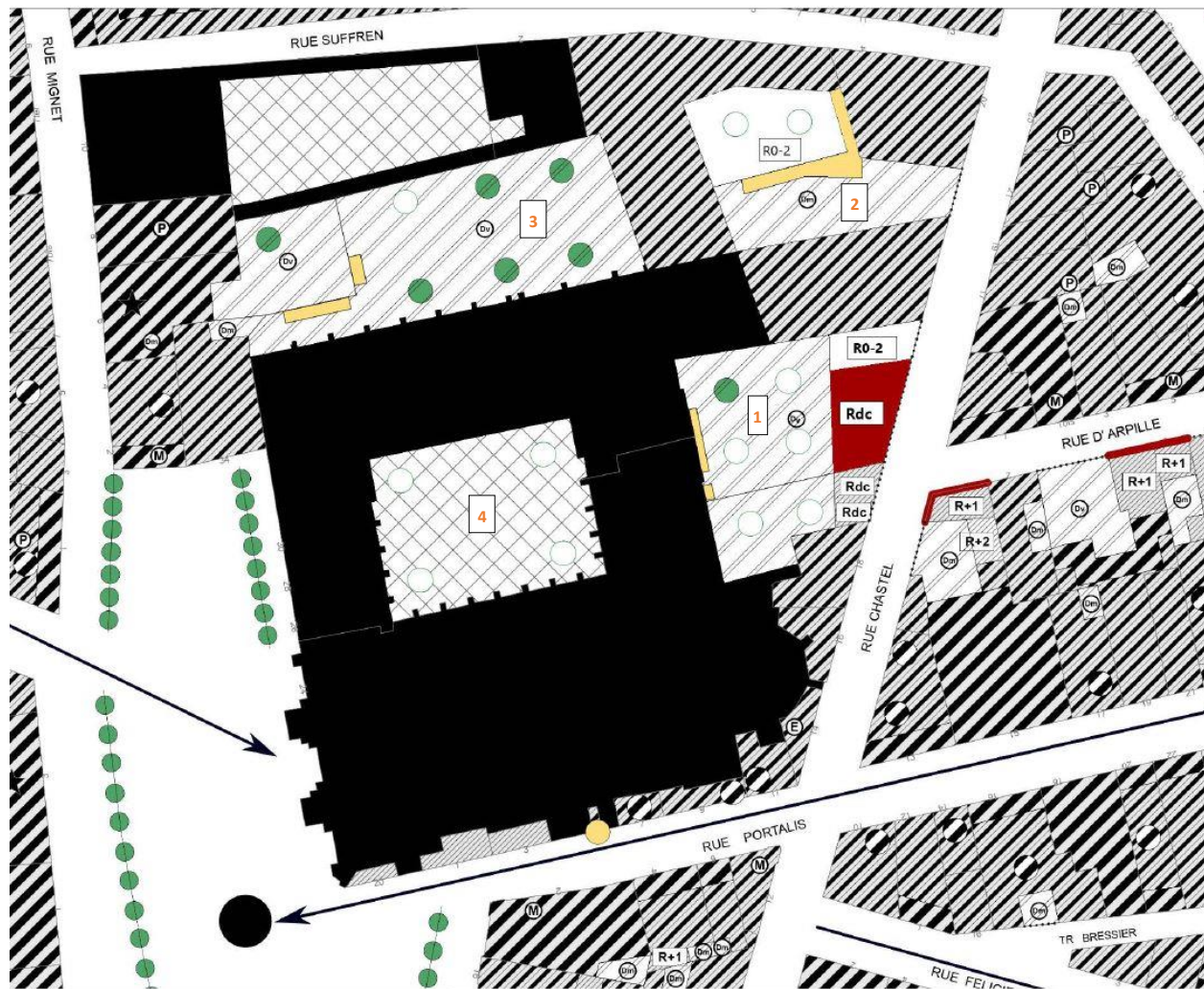


>La cour Nord reçoit des hachures fines et doubles de couleurs noires avec une indication Dv; Dominante végétale dans le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur. Les arbres sont identifiés.

>L'objectif est la mise en valeur des façades du grand réfectoire et dortoir de l'ancien Couvent des Prêcheurs, inscrite au titre des Monuments Historiques et de la façade du noviciat . Cet espace nécessite une requalification en surface et une recomposition de l'ancien jardin transformé en cour d'école.

>La protection actuelle peut être conservée. Les petites constructions disgracieuses dans l'espace libre doivent être inscrites en jaune (à démolir) au document graphique.

>Le nombre d'arbres de hautes tiges est actuellement de cinq.



> création d'une légende : rond blanc cerclé de vert : arbre isolé à créer ou à remplacer.

>Cour Est (1): la partie à l'est du rempart qui compose l'espace libre sera identifié en blanc avec une prescription de constructibilité en infrastructure (en N0-2) sur une bande contre la façade sud du bâtiment XIXe siècle et avec une partie adossée à la clôture en rouge avec une prescription de constructibilité en RDC. Cette construction réutilise les surfaces des édifices proposés en jaune à démolir, elle évoque les dépendances en RDC des édifices patrimoniaux majeurs, souvent adossées aux clôtures.

L'escalier de secours et un édicule résiduel, contre la façade MH seront inscrits en jaune (à démolir) au document graphique.

Les deux arbres identifiés au PSMV seront complétés ou remplacés par des essences à moindre développement afin de préserver les façades MH, y compris dans la petite cour nord de l'église des prêcheurs. La partie de cour située à l'ouest du rempart, est restituée en pleine terre et sa légende évolue vers une dominante végétale : C'est l'évocation de l'ancien jardin du Couvent des Prêcheurs.

>Cour Nord/Est (2): la cour de service nord est identifiée en blanc avec une prescription de constructibilité en infrastructure uniquement (en N0-2).

Les deux arbres identifiés au PSMV seront replantés, remplacés par des arbres à moindre développement (en fosse). La limite correspond à l'actuelle différence de niveau dans la cour.

La cour de service au sud de cet ensemble est maintenue en pleine terre à dominante minérale Dm.

>Cour Nord (3): La protection actuelle peut être conservée. Les petites constructions disgracieuses dans l'espace libre seront inscrites en jaune (à démolir) au document graphique. Les arbres d'alignement en place sont maintenus, un sixième arbre est à planter.

>Jardin du cloître (4): les quatre arbres du cloître, actuellement supprimés, seront replantés et remplacés par des essences arbustives en harmonie avec le caractère du Monument Historique. La représentation de l'arbre indiqué au centre en lieu et place du bassin existant est supprimée.